

Admission et inscription en 1^{ère} année de doctorat Au sein de l'Université Paris-Saclay

Avant d'envisager toute inscription en thèse, il faut définir un **projet doctoral**. Ce dernier s'articule autour de différents axes :

1. Le **parcours académique ainsi que les expériences professionnelles** et personnelles de l'étudiant.e
2. La définition du **projet de recherche**, ses **conditions d'encadrement** et d'accueil
3. Ses ambitions de mobilité internationales (le cas échéant)

Une admission en doctorat à l'Université Paris-Saclay répond à plusieurs critères relatifs à la définition du projet doctoral : les candidat.e.s doivent pouvoir bénéficier de **conditions matérielles et financières permettant le bon déroulement de leur thèse**, d'une **couverture sociale adaptée** et d'une **responsabilité civile** pour la durée de préparation de la thèse.

Une admission est soumise au dépôt d'un dossier de candidature via la plateforme ADUM, à l'étude de ce dossier par différent.e.s acteur.ice.s du doctorat et à une audition du.de la candidat.e organisée par l'école doctorale.

Les différents acteurs du doctorat sont :

1. La porteuse ou le porteur du projet de recherche : le.la futur.e doctorant.e
2. La direction et l'encadrement de la thèse
3. L'école doctorale de rattachement du porteur ou de la porteuse de projet de recherche
4. L'établissement d'inscription (en cas de thèse simple), les établissements d'inscription (en cas de cotutelle internationale)

Remarque importante : Il faut bien distinguer les étapes de **candidature - admission** et **d'inscription en doctorat**.

En amont de la candidature :

En général, les **directeurs et directrices de thèse déposent les sujets ou les thématiques de thèse sur Adum**. Ces sujets de thèse sont : (1) soit **ouverts** à candidature à tout.e étudiant.e ayant les pré-requis demandés dans le sujet, (2) soit **réservés** à un.e candidat.e déjà identifié.e (avec son adresse électronique).

Dans le cas du concours de l'école doctorale, des candidatures dites « spontanées » restent possibles mais il faut absolument avoir déjà pris contact avec le futur directeur de thèse (cf. règlement intérieur du concours de l'école doctorale).

1^{ère} étape : Candidature et admission

Le.la candidat.e doit commencer par se créer un Espace personnel sur le portail Adum :

<https://www.adum.fr/index.pl?site=PSaclay>

Puis, à partir de l'espace personnel, il faut candidater sur **un sujet de thèse** ou **faire une candidature spontanée**.

Pièces à prévoir pour cette étape sont :

- CV

- Une photocopie du diplôme de Master ou tout diplôme ou titre vous conférant le grade de Master, dans le cas d'un diplôme étranger, joindre impérativement une traduction établie par un traducteur assermenté.
- Version préliminaire du projet de thèse [si candidature libre]
- Justificatif de financement sur 3 ans (bourses, contrat de travail, etc.) [si candidature hors Concours ED]

Après le dépôt d'une candidature **ayant reçu un avis favorable du directeur ou de la directrice de thèse et du directeur ou de la directrice du laboratoire**, l'école doctorale organise une **commission d'admission**. Il faut distinguer 3 situations :

a) Admission par le concours de l'école doctorale :

Les auditions du concours tiennent lieu de « commission d'admission »

b) Admission dans le cas d'un financement dédié à la thèse, autre que le concours doctoral

L'école doctorale organise une commission d'admission.

c) Admission en FTLV (Formation Tout au Long de la Vie ; pas de financement dédié à la thèse)

L'école doctorale organise une commission d'admission.

La commission d'admission (hors concours ED) consiste en un entretien (30 minutes par visio-conférence présentiel) au cours duquel il vous sera demandé de présenter votre projet de thèse et les conditions matérielles pour le réaliser. Un document appelé « PV d'admission » sera alors transmis à l'administration pour compléter votre dossier.

Une fois le/la future doctorant.e admis.e, le dossier de candidature est basculé dans la base des inscriptions d'Adum par l'administration. Il faut alors passer à la 2^{ème} étape.

2ème étape : Finalisation du dossier d'inscription

Compléter le profil Adum avec le PV d'admission qui aura été transmis après l'entretien.

Une procédure de signature électronique de ces documents par les directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale existe depuis la rentrée 2020.

Voir le tableau à la page suivante pour les documents à fournir pour l'étape d'inscription.

Il faut compléter les différentes rubriques d'Adum. Veiller à **bien remplir les rubriques de la Convention Individuelle de Formation**, après discussion avec le directeur ou la directrice de thèse.

Le dossier d'inscription pédagogique, une fois complet, est validé en ligne par le directeur ou directrice de thèse, par le directeur ou la directrice du laboratoire, puis par la directrice de l'école doctorale. *Cette étape vise à indiquer à la Présidente de l'Université que toutes les parties sont d'accord pour l'inscription.*

A cette étape il faut :

- ✓ signer la charte du doctorat
- ✓ signer de la convention individuelle de formation (CIF)

3ème étape : Inscription administrative

Dès que la directrice de l'école doctorale a émis un avis favorable à votre inscription, vous recevrez un mail pour le :

- ✓ Paiement des droits d'inscription

Dès que l'inscription est prononcée par le chef d'établissement

- ✓ Passage du dossier en base définitive dans Adum

- ✓ Attestation d'inscription téléchargeable à partir d'Adum
- ✓ Production de la carte étudiant.e

PIÈCES REQUISES, scannées dans l'ordre ci-dessous dans le fichier pdf À DÉPOSER SUR ADUM ! Only one pdf file for all the documents (different documents to merge in one pdf file by using for example pdftk: https://www.pdfabs.com/tools/pdftk-the-pdf-toolkit/.)	Pièces requises pour l'inscription pédagogique (Ecole doctorale)	Pièces requises pour l'inscription administrative (Service scolarité) (sauf mention contraire de l'établissement)
Formulaire d'admission (mode choix ou mode concours) - Rapport du Jury d'admission ;	<input type="checkbox"/>	
Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les étudiants étrangers, lorsque c'est nécessaire : copie du passeport et du titre de séjour en cours de validité ou de la convocation à la préfecture pour le renouvellement du titre de séjour ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie ou traduction certifiée, du diplôme ou de l'attestation de réussite, d'un diplôme national conférant le grade de master, d'un diplôme de master européen ou de la dérogation à la condition de diplôme requise pour l'inscription en doctorat ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de la carte d'étudiant de l'année universitaire précédente ou délivrée lors de la dernière inscription dans une formation		<input type="checkbox"/>
Co-tutelle internationale de thèse (si déjà établie, sinon la fournir dès sa signature) : • convention signée et • copie de l'attestation d'inscription dans l'autre établissement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Copie de tout justificatif ou notification attestant d'un financement pour la durée de la thèse, • Boursier : copie de la notification d'attribution de bourse, ou • Salarié pour une activité professionnelle dédiée à la préparation du doctorat : si le contrat de travail est déjà signé, copie du contrat de travail (sinon la copie sera fournie une fois le contrat de travail signé) ou • Salarié pour une activité professionnelle non-dédiée à la préparation de son doctorat : copie du contrat de travail, copie des 3 derniers bulletins de salaire ou • Travailleurs indépendants, professions libérales, auto-entrepreneurs : attestation URSSAF	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>